

Votants : 90  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 16 novembre 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 novembre 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 novembre 2012

### HABITAT- PLH 2010-2015 : FSL - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES ET PARTICIPATION POUR 2012

#### Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Jacques GUILLOTEAU, Anita JAGOUEX, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Dominique VALLEE à Olivier MARIE, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Gilbert GOLAZ à Marie-Christelle BOUCHERY, Alain BAUDIN à Sylvette RIMBAUD, Pilar BAUDIN à Jean-Louis SIMON, Elisabeth BEAUVAIS à Rose-Marie NIETO, Georges BERDOLET à Danielle NICORA, Annie COUTUREAU à Jacques TAPIN, Annick DEFAYE à Michel GENDREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Chantal BARRE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anne LABBE à Josiane METAYER, Patrice LAPLACE à Françoise TALBOT, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Nicolas MARJAULT à Julie BIRET, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Franck MICHEL à Nathalie SEGUIN, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Frédéric PASTOR à Jacques GUILLOTEAU, Christophe POIRIER à Denis THOMMEROT, Claire RICHECOEUR à Monique SAGOT, Jean-Claude SUREAU à Patrick DELAUNAY

#### Titulaires absents suppléés :

Alain SAUVIAC par Daniel DULLIN

#### Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGE, Dominique BOUTIN-GARCIA, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Michel PAILLEY, Marc THEBAULT

#### Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Pascal DUFORESTEL, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gilbert GOLAZ, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Jean-Claude SUREAU

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

### CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 NOVEMBRE 2012

#### HABITAT – PLH 2010-2015 : FSL - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES ET PARTICIPATION POUR 2012

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Le FSL est un dispositif de solidarité créé par la Loi Besson du 31 mai 1990, outil du PDALPD (Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées).

Cette Loi instaure le droit pour toute personne ou famille (locataire, sous-locataire et propriétaire occupant) éprouvant des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent non « énergivore », s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'électricité, d'eau et de téléphone.

Les quatre « volets » composant le FSL sont gérés par le Conseil Général des Deux-Sèvres qui reçoit une compensation de décentralisation de l'Etat. Les autres collectivités territoriales, ainsi que les partenaires institutionnels (CAF, MSA, bailleurs publics, fournisseurs d'énergies, distributeurs d'eau et structures d'assainissement), participent au financement du FSL sur la base d'une contribution volontaire.

A ce titre, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de l'habitat et du PLH validé le 18 octobre 2010, la CAN participe, par convention annuelle, au financement du FSL. En 2011, ce dispositif a ainsi permis d'accorder aux habitants de la CAN, **433 341 €** d'aides financières (dont 241 649 € pour le volet « logement », 191 010 € pour le volet « d'impayés d'énergie », et 682 € pour le volet « eau »).

En 2011 (cf tableau ci-joint), outre les 45 354 € versés par la CAN au FSL, douze communes membres y ont également participé, via leurs CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), pour un montant total de 7 835 €. Enfin, la CAN inscrit à son budget annuel « assainissement », 30 000 € pour aider les CCAS partenaires à accorder des aides extralégales pour le paiement des factures d'eau.

Cependant, du fait de la fongibilité des fonds et de la gestion informatique du FSL, la CAN souhaite mieux appréhender la pertinence de son partenariat, l'affectation des sommes allouées par « volet », et la complémentarité financière avec les communes de la CAN signant une convention annuelle de partenariat avec le Conseil Général des Deux-Sèvres.

En accord avec ce dernier, elle a souhaité redéfinir globalement son action sur les plans juridique, financier et technique, dans un souci de « mutualisation » et de « globalisation ». Toutefois, compte tenu des réflexions en cours et des avancées politiques, cette volonté se réalisera en plusieurs étapes progressives :

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20121126-C10-11-2012-DE Date de télétransmission : 30/11/2012 Date de réception préfecture : 30/11/2012
--

- Dans un premier temps, la « **mutualisation** » des participations au financement du FSL par la CAN et les différents CCAS, se traduisant par la signature d'une Convention de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Général des Deux-Sèvres portant sur les volets " logement et énergie ", pour une participation financière forfaitaire de **0,53 € par habitant** (*les communes se gardant la possibilité d'accorder, au titre de leurs CCAS, des aides extra-légales à leurs habitants en complément des aides du FSL*).

- Dans un deuxième temps, la « **globalisation** » sur les quatre volets du FSL, se traduisant par la signature d'un avenant à la convention de partenariat et d'objectifs, si la compétence " eau " devait être effectivement exercée par la CAN.

Cette nouvelle Convention globaliserait alors l'ensemble des aides financières accordées par la CAN au FSL, les budgets de la CAN restant toutefois gérés par les services respectifs, à savoir celui de l'habitat pour le volet " logement et énergie " et celui de l'assainissement pour le volet " eau-assainissement ".

Le montant de **53 769 €** pour l'année 2012 est inscrit au Budget Primitif de l'Etablissement.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Valider ce nouveau partenariat avec le Conseil Général des Deux-Sèvres,
- Approuver la convention de partenariat et d'objectifs ci-jointe prévue à cet effet, avec le Conseil Général des Deux-Sèvres,
- Approuver la participation de la CAN au financement du FSL pour l'année 2012, à hauteur de 53 769 €,
- Autoriser le versement de cette participation au Conseil Général des Deux-Sèvres,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents liés à cette participation au FSL, en particulier la convention de partenariat et d'objectifs.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 90  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20121126-C10-11-2012-DE Date de télétransmission : 30/11/2012 Date de réception préfecture : 30/11/2012
--